



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame CAILLEAU Laura sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant que gardien de déchèterie à Saint Aigulin pour une durée de 12 mois soit du 12/01/2022 au 11/01/2023,
- Monsieur COMBAS Gaëtan sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 13/01/2022 au 12/05/2022,

Fait à Jonzac

Le **12 JAN. 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU**